



FORMATION EN PRÉSENTIEL

ELABORER SON ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Dernière mise à jour le 26/02/2023.

OBJECTIF

Elaborer son Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

Etre en mesure de le faire évoluer et le mettre à jour

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Etre capable de comprendre le fonctionnement du DUER, son objectif et le concevoir.
- Connaître les modalités de mise à jour d'un DUER et être capable d'y participer.

PUBLIC CONCERNÉ

Toutes personnes susceptibles de participer à l'évaluation des risques de l'entreprise ou établissement

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation accessible à toute personne jusqu'à la veille de l'entrée en formation

MODALITÉS DE DÉROULEMENT DE L'ACTION DE FORMATION

La formation se déroule en deux parties non consécutives séparées par un travail intersession La formation peut être effectuée en individuelle

Tarif

Sur devis

Réf.

Elab DUER

Contact

0687738349
conforssec@gmail.com

PRÉ-REQUIS

- Le stagiaire doit connaître l'ensemble des métiers de l'entreprise.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Formation accessible au personne en situation de handicap après une étude pour adapter la formation en fonction.

MÉTHODES ET MOYENS MOBILISÉS

Le formateur est titulaire d'un DUT HSE (Hygiène Sécurité Environnement) option sécurité civile et entreprise.



Niveau

Autres formations
professionnelles continues



Modalité

Présentiel



Effectif par session

1 mini > 10 maxi



Durée

70 heures / 10 jour(s)



PROGRAMME

Partie 1

La réglementation

- Qu'est-ce qu'un DUER?
- Quelles sont les obligations réglementaires?
- Les 9 Principes généraux de Prévention
- Les documents nécessaires et/ou obligatoires
- A qui le diffuser?

L'élaboration

- Etablir des unités de travail
- Evaluer les risques professionnels
- Effectuer un état des lieux documentaires
- Prise en compte des RPS et conduites addictives
- Prise en compte des problématiques COVID (Nouveauté 2020)
- Proposer des solutions d'améliorations
- Ecriture du rapport

Travail intersession

*Le stagiaire commence à évaluer les risques professionnels afin d'obtenir une première ébauche des problématiques de l'entreprise.
Il élabore ensuite une première ébauche du DUER de l'entreprise*

Partie 2

La mise à jour

- Quand effectuer la mise à jour?
- Que doit-on prendre en compte pour la mise à jour?

LES PLUS

Le travail s'effectue sur la réalité de l'entreprise. la formation apporte un début de DUER qui servira concrètement à l'entreprise bénéficiaire

INTERVENANT(S)

Aucun

ÉVALUATION

Le stagiaire a élaborer une première ébauche du DUER de son entreprise. Il a validé les unités de travail et codifier les risques.

ATTRIBUTION FINALE

Attestation de formation